

Compte-Rendu

Commission coquille Saint-Jacques

1^{er} février 2019

En raison de l'absence de plusieurs membres lors des dernières commissions et devant la volonté d'autres personnes de s'investir dans la commission, les personnes suivantes ont été réputées démissionnaires :

	candidats	nb de présence	Etat
Barfleur	PASSILLY GABRIEL	1 sur 4	Démissionnaire
Carteret	Daniel LEJUEZ	1 sur 4	Démissionnaire
Cherbourg	Ludovic CAUVIN	0	Démissionnaire
Granville	PIRAUD André	0	Démissionnaire
ST Vaast la Hougue	LEJOLIVET ISABELLE	0	Démissionnaire
	GODEFROY PHILIPPE	0	Démissionnaire
	REGNIER FREDERIC	1 sur 4	Démissionnaire
	OSMONT Laurent	0	Démissionnaire
Courseulles	Boris LAFFAITEUR	0	Démissionnaire
Dives sur mer	Franck BARBEY	1 sur 4	Démissionnaire
Honfleur	Myriam VOISIN	0	Démissionnaire
Port en Bessin	Régis PERREE	0 sur 4	Démissionnaire
	Thierry LEFRANCOIS	0 sur 4	Démissionnaire
Dieppe, fecamp, le Havre	Devarieux Christian	0 sur 4	Démissionnaire
	Descharles Lionel	0 sur 4	Démissionnaire
	Becquet Pierre	1 sur 4	Démissionnaire
	Courbe Morgan	0 sur 4	Démissionnaire
	Marguerie Loïc	0 sur 4	Démissionnaire
	Vigot Maxime	1 sur 4	Démissionnaire
	Guédon Bruno	1 sur 4	Démissionnaire

Une nouvelle commission a été constituée. **Les membres suivants étaient présents** :

Dimitri ROGOFF (Président CRPM), Lionel BOTTIN (Président CDPM), Olivier BODERE (FROM NORD), Xavier HAUCHARD, Alexis BOTTIN, Ulrick COMTESSE, Yoann CORDIER, Franck ENAULT, Jean-Philippe FAINE, Jean-Christophe GARCIA, Alexandre GUEDON, Stéphane HEBERT, Alexis LANGIN, Cédric LECAPLAIN, Yoan LECARDONNEL, Jean-Philippe LEDAMOISEL, Manuel EVRARD (OPN), Pascal PAPILLON, Pascal SIMON, Philippe LEMESLE, Cyril PIRAUD, David PIRAUD, Ludovic RABASSE, franck TOUSCH

Autres personnes présentes : David SELLAM (DIRM), Dominique LAMORT (NFM), Eric FOUCHER (IFREMER) Mathieu VIMARD (OPN), Marc DELAHAYE (CRPM), Catherine PAUL (CRPM), Sonia MULLER (CRPM), Franck LEFORT (armement P'tit Vox, Thierry LEFRANCOIS (armement THIERISA), Laurent LEGER (armement Christelle Corinne), Jean LEGER (armement Anne Sophie Pauline), Guillaume MARION (Armement Penelope)

Absents :

Xavier CAILLOUEY, Mickaël HUBERT, Vincent LAMIDEL, Romain LANELLE, Guy MONTREUIL, Alexis MAHEUT, Alain RIGAULT

Absents excusés :

Géraldine LAISNE (CRPM), Dominique THOMAS, Antony VIERA (CRPM HDF)

A l'ordre du jour :

- Appel à candidatures pour la présidence de la Commission coquille Saint-Jacques Manche Est.
 - Fonctionnement d'une commission au CRPM.
 - Attribution de licences en 1ère installation.
 - Proposition pour la fin de la campagne Baie de Seine.
 - Projet d'étude pour faire évoluer la gouvernance des campagnes de coquilles.
 - Premières réflexions sur l'évolution du système de licences normands.
 - Questions diverses.
-

1°) Appel à candidatures pour la présidence de la Commission coquille Saint-Jacques Manche Est

Suite à la démission de Vincent LAMIDEL de la présidence de la commission coquille Saint-Jacques, le Président du CRPM introduit le rôle et l'importance de cette commission et de son Président.

Avant, l'élection du Président, un rappel est fait concernant le rôle du Président de la Commission CSJ :

- Respecter les règles de confidentialité et être le plus objectif possible,
- Préparer l'ordre du jour et la commission avec les permanents du comité et éventuellement les autres Présidents de commissions,
- Animer la commission coquille Saint Jacques,
- Participer activement à toutes les commissions coquillages du CNPMEM,
- Être en relation avec la DIRM MEMN,
- Être en relation avec les Organisations de Producteurs pour être vigilant concernant les questions de marché,
- Initier et participer aux projets scientifiques,
- Participer aux réunions relatives aux accords franco-britanniques

A la suite d'un appel à candidature, 2 membres sont volontaires et un vote à main levée départage les 2 candidats :

- **Franck ENAULT : 16 voix**
- Ulrick COMTESSE : 2 voix

Franck ENAULT est donc élu Président de la commission coquille Saint-Jacques.

Il sera épaulé par les vice-Présidents suivants :

- Lionel BOTTIN (Président CDPM)

- Xavier CAILLOUEY (Grandcamp)

Suite à la démission d'Alain RIGAULT de la commission, **Pascal PAPILLON** propose sa candidature (18 voix) validée par la commission.

Pour la Seine Maritime, un vote départage les 2 candidats :

- **Ulrick COMTESSE (11 voix)** et Yoan LECARDONNEL (4 voix)

Récapitulatif :

Franck ENAULT	Président
Xavier CAILLOUEY	Vice Président Calvados
Lionel BOTTIN	Vice Président CDPM calvados
Pascal PAPILLON	Vice Président Manche
Ulrick COMTESSE	Vice Président Seine Maritime

Il est rappelé que Monsieur Coquet participe à cette commission en tant que Président de la commission coquillages du CNPMM et a donc un rôle d'observateur. Cette présence est donc importante afin de faire remonter des demandes, propositions à la commission du CNPMM. Mais également, pour être au courant et apporter des précisions aux débats qui peuvent être menés au niveau européen ou lors des accords franco-britanniques.

2°) Fonctionnement d'une commission au CRPM

Un rappel sur le rôle de la commission précise qu'elle a un rôle consultatif. Les propositions doivent être validées en conseil. Les membres doivent être disponibles, impartiaux, et doivent respecter un minimum de discrétion. Ils ont également le devoir de se rendre disponibles, autant que faire se peut.

L'assemblée reproche le manque de communication auprès des ressortissants concernés. Le constat est en effet partagé. Il convient de trouver la bonne méthode pour communiquer alors que :

- A l'issue de la commission, les décisions ne sont pas encore validées en Conseil ou en Bureau. ce sont donc des décisions de la commission « provisoires »
- toutes les propositions doivent être validées par la DIRM et transmises en amont afin de pouvoir être publiées au recueil des actes administratifs suffisamment tôt (rappel de Mr Sellam de la DIRM)

Le Directeur rappelle que les votes par voie électronique des membres de la commission ne sont pas publics. Les résultats sont agrégés pour une prise de position collective. Le Président de la commission pense qu'il faut une transparence sur les votes.

3°) Attribution de licences en 1ère installation

Département de la Manche :

Lors de la dernière commission, il avait été fait un point sur les licences et notamment, celles attribuées au titre de projet. L'une d'entre elle arrivant à échéance (12 mois) dans le département de la Manche, et en l'absence de justificatif permettant de prolonger la licence, il a été notifié à cet 1^{ère} installation la fin de la validité de sa licence.

Cela laisse donc la possibilité de délivrer une licence à un jeune en 1^{ère} installation dans le département de la Manche. Le suivant sur la liste qui bénéficiera de la licence est donc Mr Yann DELAPLACE (attribution pour 12 mois à compter de ce jour).

Région Hauts de France :

Une demande est parvenue de la part de la région Hauts de France. Avant toute attribution, le CRPM demandera la liste d'attente des demandeurs afin d'avoir une visibilité.

Département du Calvados

Aucune licence n'est rendue disponible. En revanche, une demande de licence est parvenue à l'antenne de CDPM le 24/01. Le demandeur, en 1^{ère} installation souhaite bénéficier au moins de l'AEP coquille Saint-Jacques.

Certains membres souhaiteraient que l'on fusionne le contingent des licences Baie de Seine au sein de la Normandie. Ce point sera abordé lors des groupes de travail « licences ».

La commission demande à revoir la position du Bureau qui était de ne pas attribuer d'AEP pour des navires répondant aux caractéristiques de longueur et de puissance des gisements classés. Cela concerne des navires du Calvados et de Seine Maritime principalement. Cette décision du Bureau avait été prise en raison de l'absence de capacités sur les AEP cabillaud et de licences disponibles sur les gisements classés. L'objectif poursuivi était de ne pas installer de nouveaux entrants sur une unique AEP coquille Saint-Jacques.

4) Proposition pour la fin de la campagne Baie de Seine.

Avant d'aborder les propositions de mesures de gestion pour la fin de campagne en Baie de Seine, il est rappelé que cette campagne est exceptionnelle de par l'abondance des coquilles (fort reliquat et forts indices de recrutement).

Le Directeur de l'OPN Manuel Evrard introduit son intervention en rappelant que l'OPN souhaite continuer d'appliquer un prix de barrage. Compte tenu de la saturation des outils de décorticage en région, l'OPN a contractualisé un marché vers l'export sur de la coquille entière avec un prix fixe à 2,10€. Il encourage les armateurs à y participer afin d'honorer ce marché.

Concernant la suite de la campagne en Baie de Seine, certains professionnels seraient favorables à la fermeture de la pêche pendant une semaine pour impacter le mareyage. Le Président de la commission coquille Saint Jacques propose qu'il y ait une autre réunion avec les mareyeurs afin d'échanger sur les problématiques de commercialisation.

Après discussion, il est souhaitable de maintenir des apports en réalisant trois marées en Baie de Seine jusqu'à la fermeture du gisement.

Compte tenu de la ressource encore abondante en coquille et des quotas de poisson plus faibles que les années précédentes, la date de fermeture proposée est le jeudi 28 mars.

- 3 débarques hebdomadaires
- Horaires de pêche : Semaine 6 (2h30), semaine 7 et 8 (3h de pêche). La suite des horaires sera fixée par consultation de représentants dans les différents ports.

- Ouverture de la zone de cohabitation E (dite d'Arromanches) souhaitée sous réserve de l'échantillonnage réalisé par le Glakev

En raison d'une fermeture tardive de la Baie de Seine, un groupe de travail cohabitation avec les arts dormants sera réuni.

5) **Projet d'étude pour faire évoluer la gouvernance des campagnes de coquilles.**

Marc DELAHAYE présente le projet d'étude, qui fera l'objet d'un appel d'offre, sur la gouvernance de la gestion de la coquille en Manche Est.

En période d'abondance de coquilles, le constat d'échec sur la gouvernance nous amène à remettre à plat le système. Cette étude va porter sur :

- l'organisation (partage des décisions prises en commission coquille Saint-Jacques),
- l'approche du marché avec 2 OP différentes et un organisme de valorisation des coquilles existant mais qui ne représente pas le marché
- la prise en compte du marché de la coquille dans les décisions
- la prise en compte des opérateurs de la 1^{ère} mise en marché
- contrôles : optimisation des outils déployés, sanctions, harmonisation entre départements sur les finalités de contrôles, points de débarque
- un accès à la ressource limité par un système de licence

L'OP Normandie va également procéder à un audit sur la commercialisation de la coquille Saint Jacques qu'il mènera en partenariat avec le CRPM.

Marc DELAHAYE déroule le programme prévisionnel :

- interview des pêcheurs, des membres de la commission, des institutionnels et scientifiques
- animation d'ateliers dans les ports
- restitution finale

Un membre de la commission demande si cet audit sera financé par une nouvelle augmentation de licence. Le Directeur précise qu'il n'y aura pas d'augmentation du coût de la licence en 2019.

Le Président du CRP précise que le prix de la licence est un sujet qui peut être débattu par la Commission. Les 220 bateaux licenciés permettent de dégager des budgets pouvant être mis à disposition pour améliorer la valorisation des csj.

Après discussion, la proposition d'audit sur la gouvernance de la coquille Saint Jacques est validée.

6) **Premières réflexions sur l'évolution du système de licences normands.**

Après une présentation de l'état des lieux (âge des navires, âges des armateurs, nombre de jeunes installés ces dernières années...) et un rappel sur les conditions d'attribution actuelles, Marc DELAHAYE fait état des premières réflexions en cours sur le sujet des licences. Celles-ci sont abondées par un conseil juridique. Cette étude s'inscrit dans un contexte :

- de renouvellement de la flotte sur un mode sociétal
- d'une crainte de « capitaliser » des droits à produire via ces sociétés
- du souhait de conserver un schéma artisanal
- d'une nécessité d'équité de traitement

- d'une demande forte des professionnels de transmettre les droits de pêche à son fils biologique ou à une personne de son choix

Tout ceci doit se faire en conformité avec la réglementation européenne transcrit en droit français. Les objectifs de la PCP doivent être respectés (stabiliser les marchés, assurer un approvisionnement, assurer des prix raisonnables pour le consommateur, préserver l'environnement et assurer un prix équitable pour le producteur)

Le CRPMEM, organisme de droit privé ayant des missions de services publics, doit appliquer certains principes généraux :

- pas de discrimination : géographique, d'âge...
- assurer un renouvellement de la flotte et l'installation des jeunes

Par sa première analyse, le conseiller juridique alerte le CRPM sur certains points :

- renouvellement automatique des couples armateurs / navires des années précédentes
- la nécessité de clarifier la notion d'armateur et de propriétaire
- la valorisation d'une pêche durable : les infractions aux règles de pêche n'apparaît pas

Ce sujet suscite de grands débats avec un vif souhait de faire suivre la licence sur le bateau en cas de départ en retraite. Un groupe de travail sur le sujet sera constitué pour répondre au mieux et en toute légalité, à la problématique des pêcheurs. L'un des membres insiste sur la stabilisation des critères d'attribution.

7) Questions diverses

- Il est rappelé aux professionnels d'être vigilant concernant la polyvalence des navires et notamment par rapport à la détention ou non d'une AEP stocks démersaux : il y n'a plus de nouvelle attribution de ce droit de pêche.
- Dimitri ROGOFF invite les participants à transmettre les factures de l'AIS afin de prétendre au financement FFP (pour ceux qui sont éligibles). Il rappelle le passage aux anneaux de 97mm pour la saison 2020/2021 et invitent les armateurs à éviter de stocker du matériel qui deviendra non conforme.
Des cas métalliques seront mis à disposition, par Copeport, pour tester le montage sur les dragues

Le Président

Franck ENAULT